



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL
N°26/2023
AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 56'000,00
pour le remplacement d'un chariot élévateur
à contrepoids**

Dates proposées pour les séances de commissions :

Commission des finances le 20 février 2023 à 20h15

Commission technique le 27 février 2023 à 20h15

salle des Combles de la Maison de Commune



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 26/2023

au Conseil communal

**Demande de crédit de CHF 56 000,00 pour le
remplacement d'un chariot élévateur à contrepoids**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif la demande d'un crédit de CHF 56'000,00 TTC afin de remplacer un chariot élévateur à contrepoids pour le service des Travaux.

La Commune dispose de différents véhicules pour mener à bien ses missions au quotidien. Chaque véhicule est utilisé de manière spécifique pour des travaux d'utilité publique et permet au Service des travaux de travailler de manière efficace, autonome et en toute sécurité.

Le chariot élévateur à contrepoids actuellement en service a été acquis en 2001. Vu l'âge de ce dernier, les pièces de rechanges deviennent difficiles à trouver, de plus celui-ci ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur.

De ce fait, il vous est proposé de le remplacer par l'acquisition d'un nouveau véhicule.

2. Modèle envisagé

Lors de l'étude de remplacement, le service des Travaux a pris la décision d'abandonner, pour cet outil, le moteur thermique et de privilégier une solution électrique, ce véhicule travaillant principalement à l'intérieur.

Après avoir passé en revue les tâches et les besoins, le modèle retenu est un Chariot électrique FENWICK E25 / 80V fourni par la maison Linde. Ce modèle a été comparé à deux autres appareils équivalents et présentait le meilleur rapport qualité/prix.

D'une capacité de 2,5 tonnes, ce véhicule a une hauteur de levage de 3,4 mètres grâce à son mât duplex à vue claire.



Photo similaire

3. Aspects financiers

Le service des Travaux a évalué la possibilité de louer cet appareil ou de l'acheter en leasing. Lorsqu'on prend en compte la durée prévue de vie d'un tel véhicule (plus de 20 ans pour le précédent), la solution de l'achat d'un appareil neuf reste la meilleure financièrement.

Parallèlement, le fournisseur accepte de nous reprendre l'appareil existant pour un montant de CHF 6'000,00.

Cette dépense de CHF 56'000,00 a été prévue dans le plan d'investissement joint au budget 2023.

Le coût total de l'appareil se présente comme suit :

Description	CHF
FENWICK E25 / 80V incl. Les options	57'000.00
Reprise de l'ancien élévateur	-6'000.00
Total brut	51'000.00
TVA 7.7 %	3'927.00
Divers et imprévus (~2 %)	1'020.00
Total arrondi TTC	<u>56'000.00</u>

La Municipalité propose de financer cet achat par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond d'endettement.

L'amortissement sera effectué sur une période maximum de 5 ans.

Parallèlement, un contrat annuel d'entretien et de service de CHF 655,00 sera conclu et imputé sur le budget de fonctionnement communal au compte 3154.00 – Entretien machines.

L'ensemble du personnel concerné possédant déjà le permis de cariste, aucun coût supplémentaire n'est prévu dans ce cadre.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 26/2023 adopté en séance de Municipalité du 20 février 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 56'000,00 TTC pour l'acquisition d'un élévateur à contrepoids ;
- de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin sur les lignes de crédit disponibles dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'amortir cet achat sur une période maximale de 5 ans.

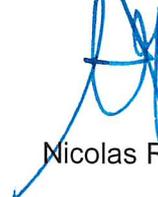
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

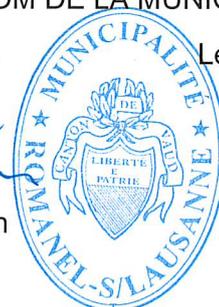


Claudia Perrin

Le Secrétaire municipal :



Nicolas Ray



Romanel-sur-Lausanne, le 20 février 2023

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Autre délégué : M. Cédric Botré, chef de service